

Initiatives ministérielles

De plus, le public pourra maintenant intervenir auprès du commissaire. Il pourra lui envoyer des pétitions s'il ne souscrit pas à la politique ou aux programmes du gouvernement en ce qui concerne l'environnement et le développement durable. Le commissaire transmettra les pétitions aux ministres et ceux-ci seront liés par ce projet de loi, le projet de loi C-83. Ils devront répondre au commissaire dans un délai raisonnable, de sorte que le grand public aura la conviction que le commissaire à l'environnement et au développement durable est réellement un allié, un ombudsman, quelqu'un auquel il peut s'adresser n'importe quand, et en toute liberté.

[Français]

Le commissaire devra déposer en Chambre un rapport annuel à ce Parlement. Ce rapport annuel donnera un rapport sur le statut des ministères, de chaque ministère, par rapport à leur stratégie de développement durable.

[Traduction]

Qui plus est, le rapport du commissaire devra donner des détails sur toutes les pétitions reçues du public canadien, sur les mesures prises et sur les réponses des ministres à ces pétitions.

Le point fondamental, c'est que ce commissaire à l'environnement et au développement durable sera véritablement indépendant et qu'il aura les pouvoirs, l'autonomie et l'indépendance nécessaires pour s'assurer qu'on l'écoute et pour convaincre le public que, par son intermédiaire, il a une voix, son mot à dire?

La meilleure réponse que l'on peut donner à cela, c'est que nous cherchons à modifier la Loi sur le vérificateur général. Je suis persuadé que tous les Canadiens sont aujourd'hui convaincus de l'indépendance, de l'autonomie et de la transparence des services du vérificateur général. Ils savent qu'il est parfaitement libre de critiquer le gouvernement, lorsqu'il estime que les critiques sont méritées, et ils savent que ces critiques sont largement diffusées dans le pays et que le gouvernement en tient compte. Je suis convaincu qu'il en sera de même avec le commissaire à l'environnement et au développement durable, et je sais qu'il aura l'entière indépendance et la totale autonomie nécessaires pour représenter le public canadien.

Nous venons de commencer, au nom du Comité de l'environnement et du développement durable, sous la direction du député de Davenport, un examen exhaustif de l'élément essentiel en matière d'environnement au niveau fédéral, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cet examen s'est étendu à tous les aspects de ce qui doit guider la cause environnementale à l'avenir, à savoir que nous ne saurions vivre en vase clos, qu'un écosystème désigne tout ce qui est lié à autre chose et que nous, êtres humains, sommes liés aux écosystèmes, que sans ce lien, sans cette interdépendance de tous les éléments qui forment les écosystèmes et les biorégions, le développement économique, la rentabilité, est chose impossible. On ne peut pas planter des arbres dans un désert. On ne peut pas puiser de l'eau si la source est tarie.

• (1335)

Nous, qui avons le bonheur de posséder des ressources naturelles presque illimitées, avons le devoir de songer à l'avenir plutôt qu'au court terme, suivant en cela les vœux que formulent nos frères et nos sœurs autochtones qui disent: il faut songer aux sept générations à venir. Comme eux, nous croyons vraiment que la Terre, notre mère à tous, nous procurera prospérité et qualité de vie si elle est en bonne santé, alors qu'elle nous rendra malade si elle est elle-même mal en point.

À mon avis, la révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, en mettant toutes ces nouvelles idées sur la place publique aujourd'hui, trouvera dans la création du bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable l'occasion d'intégrer ces idées dans les principes de gestion du système fédéral.

Je crois que le temps est venu de nous rendre compte que nous ne pouvons plus tolérer la société de gaspillage qui est la nôtre. Nous ne pouvons plus tolérer cette société énergivore. Nous devons vivre autrement. Nous devons trouver de nouveaux moyens de production. Nous ne pouvons plus polluer et détruire nos ressources naturelles sans en subir les conséquences. Voilà pourquoi ce projet de loi revêt une si grande importance pour nous tous aujourd'hui.

J'ai prêté l'oreille à tous les propos partisans de l'opposition officielle concernant le référendum. J'ai toujours cru, et mon expérience à titre de politicien au Québec et au palier fédéral me l'a enseigné, que l'environnement constitue le lien le plus fort qui unisse l'humanité parce qu'il ne connaît aucune distinction de couleur, de race, de croyance ou de frontière physique dans ce domaine. L'environnement, c'est nous tous. C'est la vie même. C'est ce qui assure la vie et la survie des vivants. C'est une énorme force de cohésion en faveur du bien.

Selon moi, le moment est bien choisi pour songer à l'énorme force de cohésion que l'environnement peut constituer chez les Canadiens. Si nous croyons vraiment dans l'écologisme, dans la qualité de vie, dans les sept générations à venir, alors nous appuyons le projet de loi C-83 avec grand enthousiasme. Je suis convaincu que ce texte modifiera notre façon de nous gouverner. Il nous amènera à modifier notre façon d'agir et à vivre en citoyens préoccupés de ce que nos ressources naturelles ne durent pas seulement jusqu'à ce que nous soyons devenus vieux, mais également pour les générations à venir.

Ce sera avec beaucoup de conviction que je voterai en faveur du projet de loi C-83.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour participer au débat et pour écouter le secrétaire parlementaire traiter du projet de loi dont nous sommes saisis.

Le secrétaire parlementaire a fait quelques remarques importantes dans son intervention. Il a dit que la notion de développement durable est plus que des mots. Nous sommes évidemment tous d'accord là-dessus. Viser un développement durable doit être plus que des mots. Il faut être témoin de cette réalité, et non seulement en